

LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix n°40

DECEMBRE 2021

LE MOT DU MAIRE

Au cours de l'été et de l'automne j'ai reçu plusieurs plaintes faisant état d'incivilités récurrentes qui nuisent à la tranquillité des habitants et à la sécurité dans notre village.

Même si le ton et certaines critiques peuvent parfois apparaître excessifs, les griefs exposés rejoignent les règles régulièrement exposées dans les Échos du Puy. Je cite quelques passages de courriers reçus.

« *La vitesse des voitures, motos, mobylettes et quads : les 30 km/h [en vigueur dans toutes les rues du village] ne sont pas respectés, même par les parents qui viennent récupérer leurs enfants à l'école* » « *le bruit des échappements libres des motos et mobylettes qui dévalent les rues du village avant 7h00 du matin, la journée et parfois même la nuit* ».

« *Les chiens qui aboient la journée et parfois jusque tard dans la soirée* ».

« *Les chats errants le jour comme la nuit, ainsi que les chiens promenés par leur maître [parfois non tenus en laisse] faisant leur besoin [non ramassé] n'importe où, sur les accotements, les places... chez les particuliers* ».

« *L'égoïsme de certains qui se moquent des horaires, en commençant leur travaux dès 7h30 / 8h00 le matin y compris les samedis, dimanches et jours fériés...* ».

« *Vendredi 29 octobre, il y a eu encore 2 feux de déchets verts dont les fumées ont envahi le village* ».

Évidemment dans ces courriers et courriels parfois menaçants il est exigé du maire de faire respecter les lois et réglementations et de sanctionner les contrevenants. Au demeurant l'auteur, en raison de l'inaction supposée du maire et de son manque de résultats, dit écrire régulièrement au préfet pour l'alerter sur les incivilités et lui demander de multiplier les contrôles de vitesse dans les rues du village... 135 infractions auraient été relevées et verbalisées en 2 samedis rue de Belfort...

Je considère que la plupart des habitants sont respectueux des lois et règlements et que les contrevenants restent peu nombreux. Néanmoins, une fois encore, je prie chacun de respecter les différentes dispositions (*vitesse, bruits, aboiements, feux...*) ainsi que le droit à la tranquillité des habitants, et aux parents de sensibiliser leurs enfants.

Le Maire
Daniel ROTH

ELAGAGE DES PLANTATIONS EN BORDURE DE VOIE OU DE CHEMIN PUBLIC

Nombre d'usagers des voies publiques (*automobilistes, pompiers, ambulances, SMICTOM, gendarmerie...*), se plaignent de débords de végétation qui gênent la circulation.

Selon la réglementation et les obligations « il n'est permis d'avoir des arbres, arbustes, arbrisseaux et haies vives qu'à une distance de 0,50 m à condition de ne pas dépasser 2 mètres de haut ».

« Les travaux d'élagage incombent au propriétaire ».

A défaut, cette même réglementation impose au Maire de faire respecter ces dispositions selon une procédure très précise :

- courrier au propriétaire prescrivant l'élagage dans un délai de 10 jours,
 - à défaut, prise d'un arrêté de mise en demeure de réaliser l'élagage dans les 10 jours,
 - à défaut, exécution d'office par la commune de l'élagage aux frais du propriétaire,
- et amende administrative de 500 € maximum.

De plus la responsabilité civile et pénale du propriétaire négligent pourrait être engagée en cas d'accident ou de difficulté d'accès et de circulation.

Il est donc demandé à chaque propriétaire concerné de respecter ces dispositions.



Suite à plusieurs plaintes et signalements en gendarmerie, celle-ci va intensifier les contrôles du respect des sens interdits dans la commune.

Les infractions - même pour quelques mètres - sont punissables d'une amende de 90 € à 375 € et de la peine complémentaire de suspension du permis de conduire de 3 ans maximum.



Bienvenue à M. PAYET Bruno.

Suite de l'annonce concernant la vacance d'emploi à la commune, M. PAYET Bruno a été retenu.

A la recherche d'un emploi, habitant dans la commune et après une période d'essai, il est embauché à la commune depuis le 1er novembre 2021.

Il fera équipe avec Sylvain Petitjean.



ANNULATION DU REPAS DES ANCIENS

Le pays et le Territoire de Belfort en particulier sont depuis quelques semaines confrontés à une très forte progression de la pandémie. Les épidémiologistes s'accordent pour considérer que nous sommes au début de la cinquième vague de covid 19.

Dans ces conditions, des risques sanitaires accrus pèseraient sur les 70 ans et plus, notamment pour ceux qui n'auraient pas reçu la troisième dose. Pour limiter la progression de la pandémie la préfecture a défini des contraintes sanitaires pour la tenue de notre repas - *organisé par la commune dans sa salle communale publique* -. Principalement : présentation à l'entrée du passe sanitaire ou d'un test négatif de moins de 72 heures avec inscription de tous les participants sur un registre, port du masque obligatoire (*sauf pendant le repas pris assis*), pour tous les déplacements dans la salle, accès aux toilettes, en cuisine, pendant le service, les danses..., mesures que le maire est chargé de faire respecter. Cette dernière disposition vient d'être prorogée jusqu'au 31 janvier 2022 par un nouvel arrêté préfectoral daté du 16 novembre.

Selon la législation le maire, sous le contrôle du préfet, a seul la responsabilité de la sécurité des habitants. Considérant qu'entre le 8 octobre, date de diffusion des invitations et le 13 novembre, le taux d'incidence dans notre département a été multiplié par 4 et celui des nouveaux cas par 5 et que je ne veux pas être responsable d'un nouveau foyer de contamination, je me suis résolu en conscience mais la mort dans l'âme - *et après avoir beaucoup écouté, entendu et consulté jusqu'au 11 novembre* -, au risque de désoler convives, élus, bénévoles, à renoncer à organiser notre traditionnel repas des anciens remplacé par la distribution d'un beau colis.

Tous les habitants inscrits ont reçu une note d'information le lundi 15 novembre détaillant les principales raisons qui ont guidé mon choix. D'ores et déjà je remercie toutes celles et ceux qui déjà, après lecture de mon message, m'ont spontanément témoigné leur soutien.

Je sais pouvoir compter sur la compréhension des habitants et notamment de celle des anciens.

Le 17 novembre 2021.

Le Maire Daniel ROTH.

Des petits cadeaux faits par les enfants des écoles maternelle et CP/CE1 de Lepuix : décorations en pâte à sel et ronds de serviettes sont joints aux colis. Grand merci à tous les enfants pour leur participation et à leurs professeurs.

Les doyens du village sont :

M. l'Abbé Tournier Gilbert né le 18/10/1922

99 ans

est actuellement à l'EHPAD la fondation Grammont de Villersexel (70) suite à plusieurs hospitalisations.



Mme Zeller Yvonne née le 07/03/1926

95 ans

n'a jamais quitté le village.



TRAVAUX MAIRIE

Après la démolition du corps de garde au mois de mai, les travaux de réhabilitation de la mairie ont commencé au mois de juin.
Voici quelques photos.

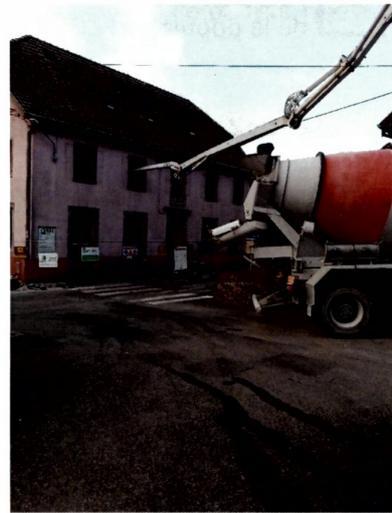


Démolition de l'intérieur, des murs, du sol au grenier.

Préparation de la dalle du rez-de-chaussée



Préparation et coulage de la dalle du 1er étage le 24 novembre 2021.



Les travaux vont se poursuivre par la construction de la cage de l'ascenseur et la dalle du 2ème étage.



Mise en sécurité de la grosse cloche de l'église

Une fissure est apparue au niveau de l'encrage de l'anse sur la grosse cloche.

Pour consolider cette fissure l'entreprise FROTEY a mis en place un jeu de bride pour assurer le maintien. Le battant de la grosse cloche a également été remplacé.

Toutes les cloches ont été équipées d'une régulation électronique avec capteur optique pour gérer la volée.





Le recensement de la population dans notre commune aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Vous allez être recensé(e) en 2022

Le recensement de la population est une **enquête d'utilité publique obligatoire** qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.



Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation, de moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Nous vous remercions aussi de l'accueil que vous réserverez aux trois agents recenseurs qui assureront cette mission qui se terminera le 19 février 2022.

Le recensement comment ça marche ?

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Des codes confidentiels de connexion vous seront remis par votre agent recenseur au démarrage du recensement.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

RECOMPENSES AUX LAUREATS D'EXAMENS

Les nouveaux diplômés doivent se faire connaître en mairie en présentant leur diplôme ou leur relevé de notes accompagné d'un relevé d'identité bancaire.
Le montant de cette récompense est versé par virement bancaire uniquement.

Diplôme	Obtention	Assez-bien	Bien	Très-Bien
Brevet des Collèges / Brevet Prépa Métiers	30 €	40 €	50€	60 €
CAP	40 €			
BAC toutes filières confondues	40 €	50 €	60€	70 €

CARTE AVANTAGES JEUNES

Tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans peuvent bénéficier de la carte Avantages Jeunes.

Elle est offerte par la municipalité et est à retirer au Point d'Information Jeunesse du Centre Culturel La Haute-Savoireuse à Giromagny. (Espace La Savoireuse - 7 rue des Casernes)

Une photo d'identité est nécessaire ainsi que la carte d'identité.

La carte Avantages Jeunes, c'est :
+ de 3 200 BONS PLANS proposés par + de 2 200 PARTENAIRES en Bourgogne-Franche-Comté pour découvrir la culture, le sport et pour bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne !



UN COUP DE MAIN POUR UN COUP DE POUCE AU PERMIS

La Bourse au permis, 35 heures de bénévolat pour 300€ à faire valoir dans l'une des autos écoles partenaires du dispositif.

Pour cette première année, 6 jeunes du village ont sollicité le dispositif et c'est avec un grand plaisir que nous avons déjà accueilli au sein des ateliers municipaux et du secrétariat de la mairie, 4 d'entre eux, Mila, Mathis, Mattéo et Jules dans le cadre de notre opération « Bourse au permis ». Ces jeunes ont participé à différents types d'activités dans notre commune : aide au fleurissement, nettoyage et désherbage du cimetière, entretien de la voirie, tâches de secrétariat avec un encadrement assuré par les agents communaux ainsi que la secrétaire de mairie.

Ce dispositif destiné aux jeunes de 15 à 21 ans permet de bénéficier d'une aide financière de 300€ à faire valoir dans l'une des autos écoles partenaires dans le but d'obtenir le permis B.

Cette opération sera reconduite en 2022, si vous souhaitez obtenir de renseignements supplémentaires, joindre la mairie au **03 84 29 32 45** ou envoyer un mail à l'adresse suivante : comitejeunesselepuix@orange.fr

Merci aux jeunes pour leur participation et restez prudents sur la route !

Le comité jeunesse.



DEUX JEUNES FILLES MISES A L'HONNEUR

Il s'agit de Manon Wimmer et Mathilde Viot championnes de VTT chacune dans leur catégorie. Elles font partie du club Bike Treck de Giromagny (ex club VTT).

Saluons leur performance de cette saison :

MATHILDE

- 1ère Coupe de France Gueret
- 6ème Coupe de France Lons le Saunier
- 6ème Coupe de France à l'alpe d'Huez,
- 6ème Coupe de France Marseille

Championne régionale



MANON

Championne de France de cross country en 2020

Saison 2021

- 18ème Coupe d'Espagne Banyoles
- 4ème Coupe Massi Guéret
- Championnat de France :**
- 6ème XCC et XCE et 8ème élite (11ème scratch XCO)
- CDF Ussel : XCE 1ère, XCC 6ème et 7ème XCO
- CDF les Menuires : 7ème XCO
- 44ème Coupe du Monde à Lanzerheide
- 2ème coupe de France XCC à Jeumont



Elle a été élue meilleure sportive du Territoire de Belfort du mois de septembre par les lecteurs de l'Est Républicain

Félicitations pour ces titres et ces places d'honneur.

Citons aussi les jeunes de Lepuix licenciés dans ce club : Romain Leblanc, Pierre Roethinger, Nathan Susatz.

Le Football Club Giro Lepuix récompensé.

Au mois de septembre dernier, le Football Club Giro Lepuix s'est vu (enfin ! cause COVID) remettre, en présence des représentants de la ligue, du district et des communes de Lepuix et de Giromagny, les labels obtenus en 2019 pour la qualité de son école de foot.

Ces deux labels, "Ecole de Foot espoir" et "Ecole de Foot Féminines bronze" viennent récompenser tout le travail fourni par les dirigeants et les bénévoles du club pour offrir un encadrement toujours plus qualitatif à nos jeunes.

Gage de qualité axé autour de 4 axes : projet associatif, sportif, éducatif-encadrement et formation, ces labels font du FCGL l'école de foot la plus reconnue du secteur sous vosgien et ce jusqu'en 2022 !



Cette belle récompense s'accompagnait également d'une importante dotation en matériel qui permettra aux éducateurs de continuer à améliorer le contenu de leur séance.

Le FCGL plein d'espoir.

Le FC Giro-Lepuix forme ses joueurs aux « Gestes qui Sauvent »



La campagne d'initiation aux Gestes qui sauvent a débuté au mois de novembre au sein de l'école de Foot du FC Giro-Lepuix, et se poursuivra jusqu'au printemps 2022 pour les catégories de U7 à U13.

Les joueurs U11 se sont vus dispenser sur 2 séances de 45 min, une initiation aux premiers secours.

La première séance était axée sur la mise en sécurité dans leur vie quotidienne.

La deuxième sur la mise en pratique, avec la reconnaissance d'une situation d'urgence, l'appel aux services de secours et la réalisation de gestes simples dont la PLS.

A l'issue de l'action, les enfants ont reçu un mémo récapitulant les numéros d'urgence, et l'attitude à adopter suivant les situations d'urgence rencontrées.





L'ESD est un service social du Département, gratuit et ouvert à tous.

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, il apporte avant tout écoute et conseil.

Il peut également proposer un accompagnement pour l'accès aux droits et permettre une aide aux différentes démarches administratives.

Missions des ESD dans le département du Territoire de Belfort

● Pour la famille, les enfants et la jeunesse

Afin d'aider au mieux les familles, les sage-femmes des ESD peuvent suivre une grossesse et accompagner dans la préparation à l'accouchement. Quand l'enfant est là, une puéricultrice et un médecin de Protection maternelle et infantile (PMI) assurent les consultations nourrissons pour suivre la santé et le développement du bébé. Et parce qu'être parent n'est pas toujours facile, les psychologues et les éducateurs sont là pour apporter aides et conseils.

Si une famille rencontre des difficultés financières, l'ESD de secteur est compétent. Un assistant social ou un conseiller en économie sociale et familiale peut aider à passer un cap difficile et à mieux gérer le budget du foyer.

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, en rupture familiale, sociale, scolaire ou professionnelle peuvent trouver soutien et accompagnement auprès des éducateurs de prévention conseillers jeunes répartis dans les quatre ESD.

Cette organisation permet de couvrir les 101 communes du Territoire de Belfort où les maires sont en première ligne pour repérer des jeunes en difficultés.



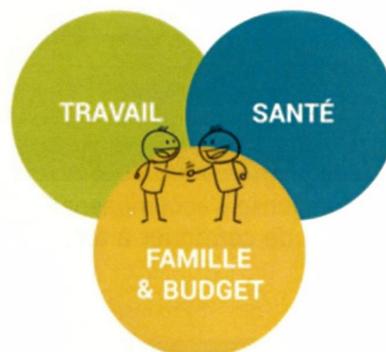
Pour la protection de l'enfance

Les assistants sociaux mènent des évaluations sociales afin de proposer des orientations adaptées aux besoins des familles :

Aide éducative, soutien familial, suivi social et/ou budgétaire de la famille, suivi PMI, orientation vers des psychologues ou autres partenaires.

Si une aide éducative est mise en place, un(e) éducateur/trice du Département interviendra régulièrement auprès de la famille.

Des technicien(ne)s d'intervention sociale et familiale (TISF) peuvent être mandaté(e)s par le Département pour apporter un soutien à la parentalité dans le quotidien des familles.



● Pour les personnes en insertion sociale et professionnelle / l'accès aux droits

L'ESD peut renseigner les personnes sur le Revenu de solidarité active (RSA). Le Département du Territoire de Belfort finance cette prestation mais les demandes doivent être adressées à la Caisse d'allocations familiales (CAF) chargée d'instruire les dossiers. Des travailleurs sociaux spécialisés sont en charge de l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA.

Selon la situation financière des personnes, les professionnels des ESD sont aussi là pour faciliter l'accès au logement et aider ponctuellement les foyers, notamment en matière d'impayés de loyers et d'énergie.

A tout moment, les professionnels des ESD peuvent apporter des informations sur l'ensemble des droits pour faire face aux différents événements ou étapes de la vie : séparation, santé, naissance, décès, logement, scolarisation...

L'antenne de Giromagny se situe avenue Jean Moulin.



Un bon livre au coin du feu ? Coups de cœurs littéraires assurés !

Partons à la découverte de deux autrices !

DES 15 ANS



LAETITIA COLOMBANI

Réalisatrice, scénariste, actrice et aussi écrivaine française de ces trois romans



Inde. Smita est une Intouchable. Elle va tout faire pour que sa fille échappe à cette condition misérable qui lui est destinée.

Sicile. Giulia travaille dans l'atelier de son père. Elle découvre que l'entreprise familiale est ruinée.

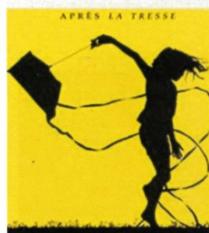
Canada. Sarah, avocate réputée, apprend qu'elle est gravement malade. Liées sans le savoir par ce qu'elles ont de plus intime et de plus singulier, Smita, Giulia et Sarah refusent le sort qui leur est réservé et décident de se battre. Vibrantes d'humanité, leurs histoires tissent une tresse d'espoir et de solidarité.

Trois femmes, trois vies, trois continents. Une même soif de liberté.

Existe aussi en album pour enfants.

A 40 ans, Solène a tout sacrifié à sa carrière d'avocate. Un jour, elle craque. C'est le burn-out. Tandis qu'elle cherche à remonter la pente, son psychiatre l'oriente vers le bénévolat. Elle entre au Palais de la femme.

Près d'un siècle plus tôt, Blanche Peyron a un combat. Capitaine de l'Armée de Salut, elle rêve d'offrir un toit à toutes les femmes exclues de la société. Sa bataille porte un nom : le Palais de la Femme. **Le Palais de la Femme existe.** Laetitia Colombani nous invite à y entrer pour découvrir ses habitantes, leurs drames et leur misère, mais aussi leurs passions, leur puissance de vie, leur générosité. *Existe aussi en album.*



Le cerf-volant

LAETITIA COLOMBANI roman-grasset

Après un drame, Léna décide de tout quitter. Elle part en **Inde** (suite de **La Tresse**) pour tenter de se reconstruire. Sur la plage, elle aperçoit chaque matin une petite fille, seule, qui joue au cerf-volant. Un jour, Léna manque de se noyer. La voyant sombrer, la fillette donne l'alerte. Léna est secourue. Elle veut remercier l'enfant. Elle découvre alors que la petite travaille sans relâche dans un restaurant, qu'elle n'est jamais allée à l'école. Jadis enseignante, Léna décide de lui apprendre à lire et à écrire. **Un roman où se mêlent l'espoir, la colère, la volonté face aux traditions, et le rêve de changer la vie par l'éducation...**

POUR TOUS



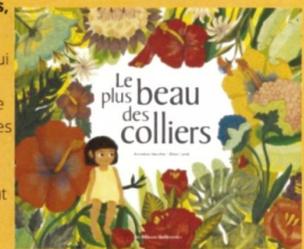
ANNELISE HEURTIER

Auteure jeunesse... et adulte

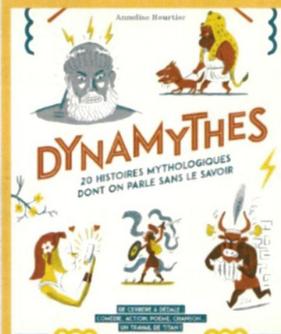
Retrouvez toute sa bibliographie sur son blog : histoiresdelison.blogspot.com

Pour tous, à partir de 5 ans. Un album doux et coloré qui sent bon l'hibiscus, le monoï et les fleurs de frangipanier.

Dimanche, ce sera la fête de maman, et Maimiti veut lui offrir le plus beau des cadeaux: un collier de fleurs unique et très spécial. Il y a beaucoup de fleurs sur l'île de Maimiti mais elle ne choisit que les plus belles, celles qui ressemblent à sa maman. Seulement voilà, les fleurs, ça fane, et au moment d'offrir son cadeau, la petite fille découvre le collier tout abîmé. Mais ce que Maimiti ne sait pas, c'est qu'elle possède en elle quelque chose de bien plus unique et de bien plus précieux encore à offrir à sa maman.



Pour tous, à partir de 9 ans

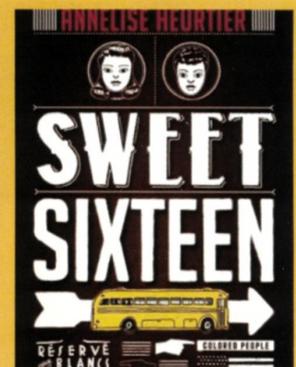


Fiction basée sur des faits réels, pour tous, à partir de 13 ans

Retournée 1958. Le plus prestigieux lycée de l'Arkansas ouvre pour la première fois ses portes à des étudiants noirs. Ils sont neuf à tenter l'aventure. Ils sont deux mille cinq cents, prêts à tout pour les en empêcher.

Ce roman s'inspire de l'histoire des "neuf de Little Rock".

Rubrique proposée par Angélique KELLER





Groupement du Territoire de Belfort
 Bâtiment UDAF
 51 rue de Mulhouse
 90000 BELFORT
 Tél. 03 84 21 23 12
 Courriel : fnath90@wanadoo.fr



Connaissez-vous la FNATH ?

La FNATH est une association reconnue d'utilité publique en 2005. Vous avez des droits, nous les respectons. Quelle que soit votre situation, l'association permet d'aider juridiquement et moralement les personnes victimes d'accidents de la vie, de la route, de maladies professionnelle, d'accidents du travail, de maladies, d'invalidité, d'handicap.....

Pour plus de renseignements, la permanence de la FNATH est ouverte sur RDV :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 11h30
- lundi, mardi après-midi de 14 à 16h30

Permanences extérieures:

- Valdoie, Maison France Service, vendredi matin (semaine impaire) de 9h à 11h30
- Giromagny, Mairie, 3ème jeudi tous les 2 mois de 14 à 16h

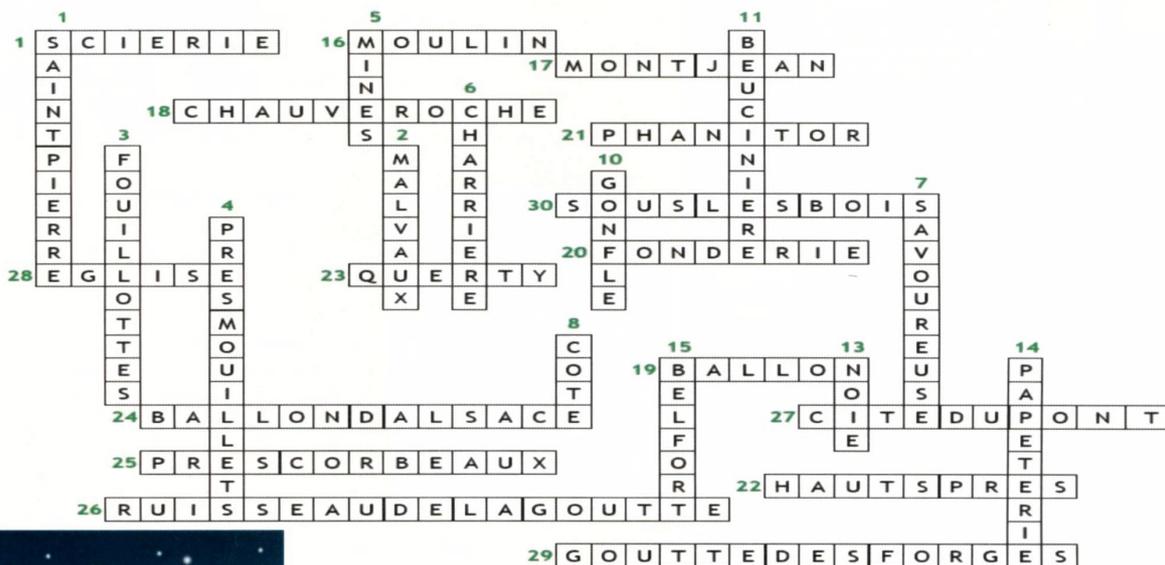
Contact et renseignement : FNATH—Bât. UDAF—51 rue de Mulhouse 90000 Belfort

03 84 21 23 12 06 95 54 64 65 fnath90@wanadoo.fr

Solution des mots croisés des rues du village.

Promenons-nous dans les rues de Lepuix

Grille jeux proposée par Angélique Keller



*L'équipe communale
 vous souhaite
 de bonnes fêtes de fin d'année
 et une heureuse année 2022*

